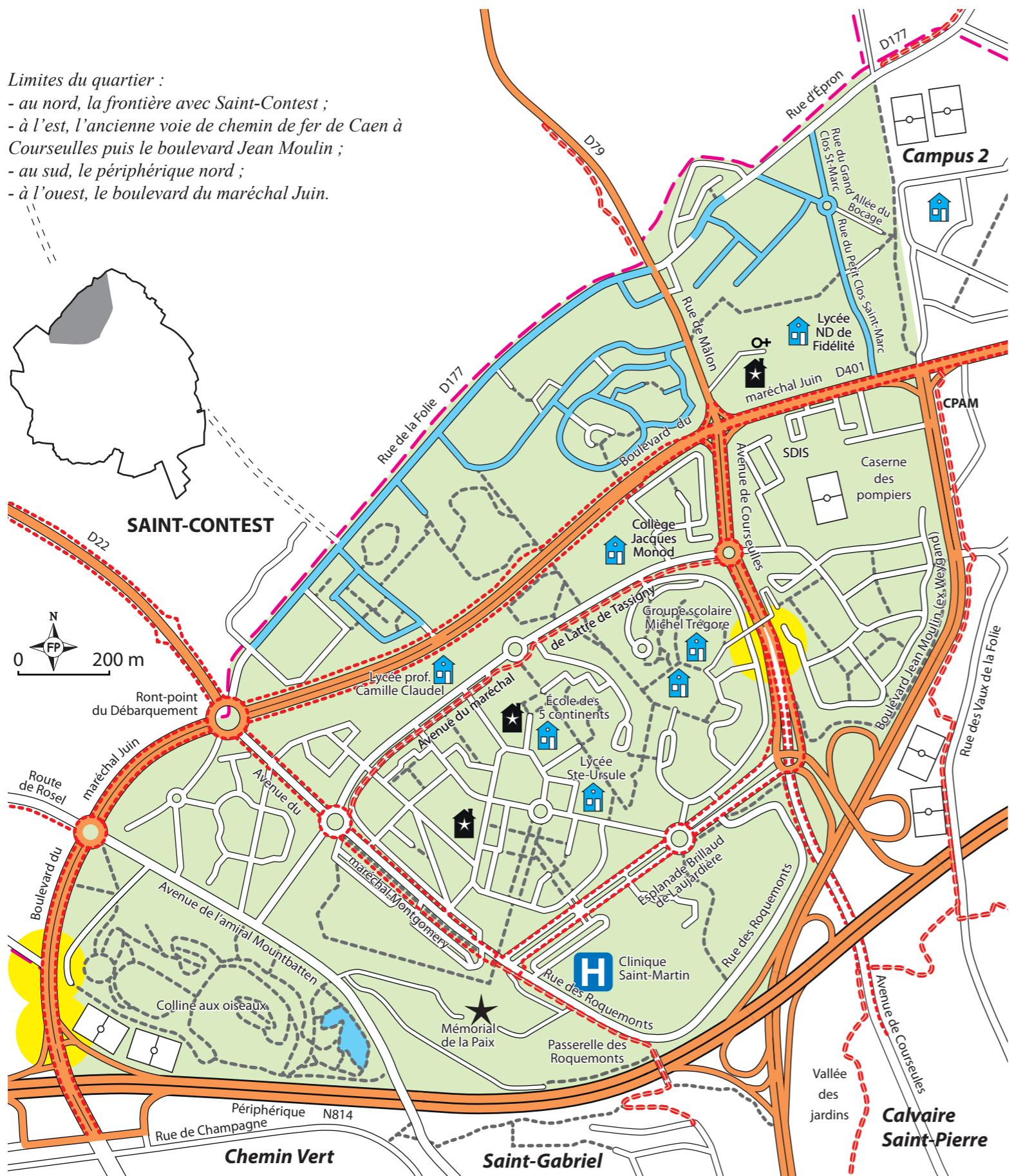


# 6 - LA FOLIE-COUVRECHEF

Limites du quartier :

- au nord, la frontière avec Saint-Contest ;
- à l'est, l'ancienne voie de chemin de fer de Caen à Courseulles puis le boulevard Jean Moulin ;
- au sud, le périphérique nord ;
- à l'ouest, le boulevard du maréchal Juin.



La ville de Caen qui connaît une forte croissance démographique décide au début des années 1970 de créer une zone d'aménagement concerté (ZAC). La ZAC de la Folie-Couvrechef est alors créée le 21 avril 1971. Le quartier a d'abord été prévu pour accueillir des logements. Puis des équipements publics sont venus le diversifier : le Mémorial pour la Paix, des crèches, des écoles, un collège, un lycée professionnel, une bibliothèque, une maison de quartier et des équipements sportifs divers (centre équestre, tennis-club, boulodrome, gymnases), la caserne des pompiers et l'hôpital privé Saint-Martin. De très nombreux espaces verts attirent les Caennais et des habitants d'autres communes : la Colline aux oiseaux, la vallée du Mémorial, le parc de la Fossette, le jardins des Poètes et le jardin des Acadiens.

Ce quartier est drainé par près de 14 km de voies, de pistes, ou de bandes cyclables que nous examinons en 6.1.

Il est particulièrement riche en chemins ou voies piétonnières utilisables par les cyclistes. Sans vouloir en faire un catalogue complet, nous analysons en 6.2 quelques itinéraires.

## 6.1. Aménagements cyclables

Boulevard du maréchal Juin : départ de la piste nord au croisement avec la rue de Mâlon, en allant vers le Chemin Vert.



### 6.1.1. Boulevard du maréchal Juin

Ce boulevard court sur 3.250 m, du périphérique nord (au sud-ouest) à l'avenue de la Côte de Nacre (au nord-est), dont 2.700 m concernent la Folie-Couvrechef. Sa première partie ouest a été étudiée avec le Chemin-Vert (en 5.1). La partie est le sera avec le Calvaire Saint-Pierre (en 7.1.3).

De chaque côté, une bande cyclable à sens unique sur la chaussée pendant 800 m entre le périphérique nord et le rond-point du Débarquement. C'est sur cette zone qu'il y a les deux cisaillements signalés sur le quartier du Chemin-Vert (voir en 5.1.1. avec une note D).

Les deux bandes se prolongent par deux pistes cyclables à sens unique sur le bas-côté jusqu'au niveau du parc de la Fossette ; c'est ensuite une bande cyclable sur la chaussée jusqu'au carrefour avec le boulevard Jean Moulin au sud et la rue de Mâlon au nord, et au-delà.

L'accès à la piste du boulevard Jean Moulin est complexe : il faut passer les feux tricolores, monter sur le trottoir sur une dizaine de mètres pour franchir la chaussée par le passage piétons.

Bonne qualité de roulage sur cet axe, même si nous pouvons souhaiter un nettoyage plus fréquent pour éliminer les gravillons et autres détritus projetés par les automobiles.

**Note : A sur la partie Folie-Couvrechef.**

### 6.1.2. Avenue maréchal Montgomery et début de la rue des Roquemonts

Du nord-ouest (rond-point du Débarquement) au sud-est (passerelle des Roquemonts) piste cyclable à voie unique sur les deux trottoirs jusqu'au Mémorial, de très bonne qualité ; attention toutefois aux entrées et sorties du parking du Mémorial.

La piste ouest se poursuit rue des Roquemonts en double sens jusqu'à la passerelle des Roquemonts qui enjambe le périphérique pour aboutir dans la Verte Vallée (Chemin-Vert). Revêtement très dégradé, racines créant des bosses, largeur pas optimale et station de taxis face à l'entrée de l'hôpital privé Saint-Martin problématique : sortie de véhicules, véhicules stationnant sur la piste...

Pour les cyclistes remontant de la Verte Vallée, le franchissement de la chaussée est obligatoire au niveau du Mémorial pour emprunter une bande cyclable sur une centaine de mètres qui rejoint la piste cyclable sur le trottoir est remontant vers le nord. Ce franchissement n'est pas aisé, obligeant souvent le cycliste à mettre pied à terre à cause d'automobilistes qui ne respectent pas le passage pourtant matérialisé au sol. C'est pourquoi de nombreux cyclistes poursuivent à contre sens sur la piste ouest vers le nord.

Le franchissement du périphérique par la passerelle est délicat par « une petite marche à monter et à descendre ».

**Note : A avenue Montgomery, D rue des Roquemonts.**

Avenue Montgoméry : la piste descendante (ouest) à partir du rond-point de Lattre.



En arrivant rue des Roquemonts, la piste devient bidirectionnelle et encombrée par le stationnement des voitures.



Piste bidirectionnelle rue des Roquemonts : en remontant on doit rejoindre la piste est du boulevard Montgoméry devant le Mémorial.



Avenue Montgoméry : le long des parkings du Mémorial. Remarquer que la piste pour les cyclistes est doublée d'une piste pour les piétons.



Avenue Montgoméry : le long des parkings du Mémorial. Attention aux sorties d'automobiles !



Esplanade Brillaud de Laujardière, piste sud : attention aux voitures en stationnement et à l'ouverture des portières !



Esplanade Brillaud de Laujardière, piste sud : attention aux voitures qui débouchent !



### 6.1.3. Esplanade Brillaud de Laujardière

C'est une chaussée à double sens séparée par un terre-plein central entre le Mémorial et l'avenue de Courseulles.

De chaque côté, une bande cyclable, de bonne largeur, est coincée entre la chaussée et la zone de stationnement des véhicules matérialisée par une bande blanche discontinue bien visible mais qui nécessite une grande vigilance (sortie de stationnement).

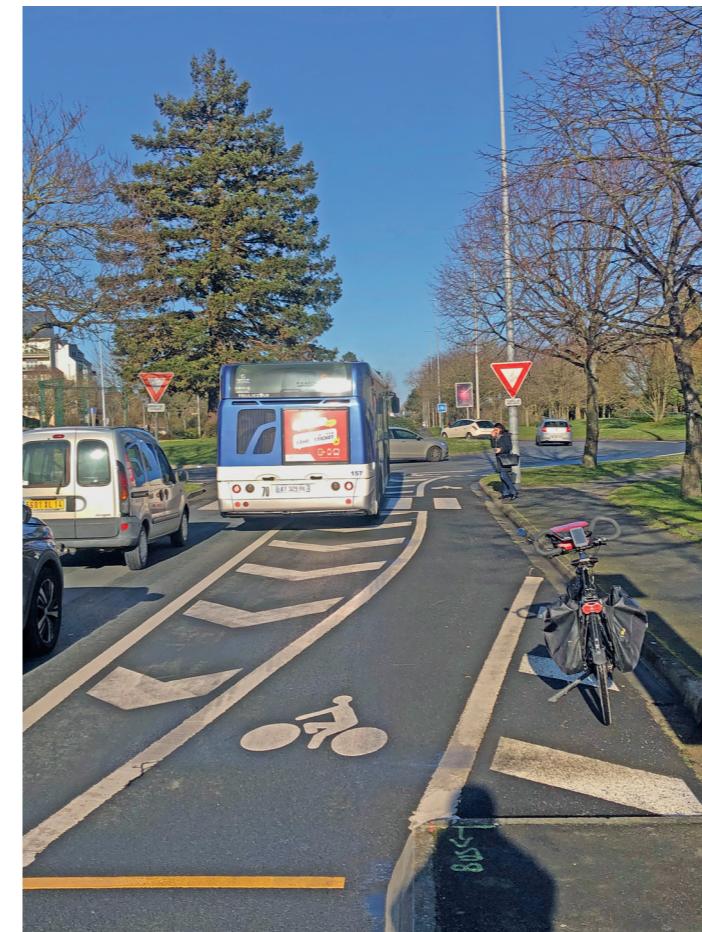
Excellent état régulièrement entretenu.

#### Note : A.

Le départ de la piste sud de l'esplanade Brillaud de Laujardière en contournant la clinique Saint-Martin.



Esplanade Brillaud de Laujardière, piste sud : attention aux bus qui arrivent ou démarrent de leur station !



Esplanade Brillaud de Laujardière, au dessus de l'avenue de Courseulles : attention aux voitures qui descendent vers le centre ville !





Évaluation des aménagements cyclables de la ville de Caen - page 24

#### 6.1.4. Avenue maréchal de Lattre de Tassigny

Axe S-O vers N-E, coincé entre l'avenue du maréchal Montgomery et l'avenue de Courseulles sur 0,900 km.

La première partie est d'abord un cheminement cycliste matérialisé au sol par des pictogrammes de chaque côté de la contre allée pendant environ 0,500 km ; attention à la fin de la contre-allée le cycliste est encouragé à emprunter le trottoir partagé avec les piétons sur quelques dizaines de mètres jusqu'au rond-point face au gymnase.

Puis à partir de la rue des Acadiens sur la droite, c'est une piste cyclable à double sens sur le trottoir bien matérialisée au sol. À noter au niveau du collège Monod le croisement avec une rue à droite et le très mauvais revêtement en passant derrière l'arrêt de bus infligé par la remontée de racines qui provoque des bosses assez délicates à franchir. Cette piste se termine au carrefour avec l'avenue de Courseulles.

**Note : B.**

Avenue de Lattre de Tassigny : départ de la piste bidirectionnelle au rond-point avec l'avenue Montgomery.



Avenue de Lattre de Tassigny : la double piste de la contre-allée se transforme en piste bidirectionnelle en site propre.



Avenue de Lattre de Tassigny : la double piste rejoint l'avenue de Courseulles.



Avenue de Lattre de Tassigny : la double piste dans la contre-allée.

#### 6.1.5. Boulevard Jean Moulin

Voir le quartier Calvaire Saint-Pierre - Université.

#### 6.1.6. Avenue de Courseulles

Axe nord-sud entre le boulevard du maréchal Juin et le jardin des Plantes au centre ville. Sur la Folie-Couvrechef, en descendant, c'est d'abord une bande cyclable à sens unique sur la chaussée jusqu'à la bretelle rejoignant l'esplanade de Laujardière, endroit d'un cisaillement dangereux. Puis la bande devient une piste cyclable à sens unique sur le trottoir jusqu'à la Vallée des Jardins.

La remontée de l'avenue vers le nord est tout du long une bande cyclable sur la chaussée. Il existe le même cisaillement dangereux juste avant la passerelle de l'Octroi.

**Note : C.**



Avenue de Courseulles : le départ de la bretelle cisaiante à la jonction de ses deux origines (Jean Moulin et Brillaud de Laujardière).



Avenue de Courseulles : l'arrivée de la bretelle cisaiante venant du boulevard Jean Moulin ou de l'avenue Brillaud de Laujardière.



Avenue de Courseulles : l'arrivée nord sur le boulevard du maréchal Juin. En face, la rue de Mâlon.



Avenue de Courseulles, vers le sud (centre ville), vue depuis la passerelle de l'Octroi : à droite le cisaillement descendant par la bretelle vers l'esplanade Brillaud de Laujardière, à gauche le cisaillement descendant vers le boulevard du maréchal Juin.





*Rue de Mâlon : la bande est monte sur le trottoir et devient une piste.*



Le carrefour entre la rue de la Folie (à gauche), la rue d'Épron (à droite) et la route de Courseulles (en face) en venant de la rue de Mâlon.



## *Rue de Mâlon : la piste est.*



*Rue de la Folie : malgré tous les équipements destinés à ralentir la circulation automobile, celle-ci reste importante et trop rapide.*

### 6.1.8. Rue de Mâlon

Cette rue est le prolongement de la route de Courseulles vers le hameau de Mâlon sur la commune de Saint-Contest. Quelques centaines de mètres ont été aménagés entre les carrefours Juin-Courseulles et rues Folie-Épron, en partie en deux bandes cyclables puis, plus loin, avec une piste et une bande séparée.

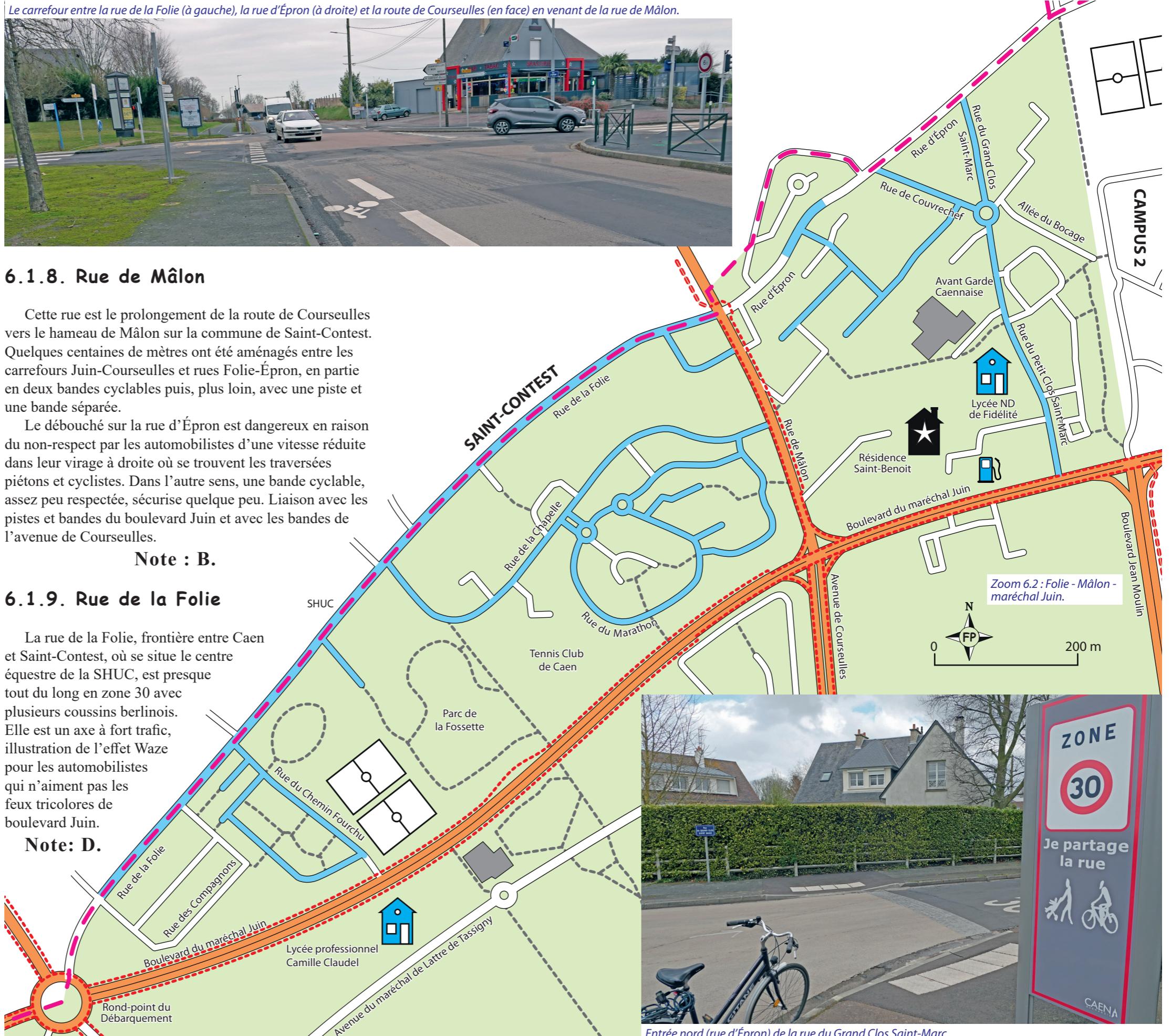
Le débouché sur la rue d'Épron est dangereux en raison du non-respect par les automobilistes d'une vitesse réduite dans leur virage à droite où se trouvent les traversées piétons et cyclistes. Dans l'autre sens, une bande cyclable, assez peu respectée, sécurise quelque peu. Liaison avec les pistes et bandes du boulevard Juin et avec les bandes de l'avenue de Courseulles.

### Note : B.

### 6.1.9. Rue de la Folie

La rue de la Folie, frontière entre Caen et Saint-Contest, où se situe le centre équestre de la SHUC, est presque tout du long en zone 30 avec plusieurs coussins berlinois. Elle est un axe à fort trafic, illustration de l'effet Waze pour les automobilistes qui n'aiment pas les feux tricolores de boulevard Juin.

**Note: D.**



Rue de Louvain: entrée nord (rue d'Épernay).

## 6.2. Autres itinéraires

### 6.2.1. Entre les rues de la Folie et d'Épron et le boulevard Juin

Une zone est devenue assez propice au déplacement à vélo, c'est celle située entre le boulevard du maréchal Juin et la rue d'Épron, à l'extrémité nord du quartier, zone qui jouxte le Campus 2. Les rues qui composent ce quartier « Ribot » sont toutes en zone 30 et certaines disposent du panneau de partage de l'espace comme les rues du Grand et du Petit Clos Saint Marc.

On trouve dans ce quartier des sentiers très praticables à vélo longeant les zones d'habitation et une petite allée, l'allée du Bocage qui est très pratique pour passer de la rue d'Épron au Campus 2 en évitant les grands axes. Cette dernière est dans un état épouvantable au débouché sur le Campus, encombré de voitures illégalement stationnées, ce qui est dommage.

Un cheminement piétonnier permet également d'aller de la rue du Petit Clos Saint Marc à la route de Mâlon en longeant le gymnase et le grand terrain de sport de l'Avant Garde Caennaise et le domaine des « Bénédictines ».

**Note : A.**

Le débouché épouvantable de l'allée du Bocage sur le Campus 2.



Entrée sud (boulevard Juin) de la rue du Petit Clos Saint-Marc.



### 6.2.2. Autres exemples d'itinéraires piétons utilisables par les cyclistes

**La promenade Maurice Schumann** est en gravillonné, de l'avenue de Lattre (gymnase Sainte-Ursule) à place Würzburg.

**Du parc de la Fossette à la rue des Boutiques** : sentier piétonnier traversant le boulevard Juin, longeant le jardin des Poètes, puis traversant l'avenue de Lattre.

**Rue des Boutiques** : du gymnase de la Folie-Couvrechef à la place Würzburg, desservant au passage la crèche, la bibliothèque et la poste.

**De l'esplanade Brillaud de Laujardière au départ de la rue des Roquemonts** : sentier gravillonné rejoignant par 6 pentes assez raides (petits escaliers) l'avenue de Courseulles.

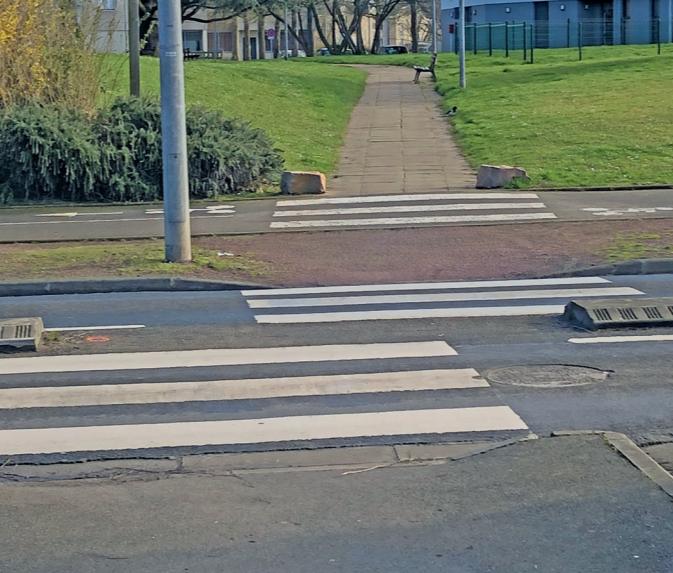
Les trésors piétonniers de la Folie : en quittant le parc de la Fossette vers la rue des Boutiques, la traversée du boulevard du maréchal Juin.



Les trésors piétonniers de la Folie : en arrivant sur la place Würzburg.



Les trésors piétonniers de la Folie : en venant du parc de la Fossette vers la rue des Boutiques, la traversée du boulevard du maréchal de Lattre.



Les trésors piétonniers de la Folie : en quittant Laujardière et Roquemonts, vers l'avenue de Courseulles.



Les trésors piétonniers de la Folie : le long du gymnase Sainte-Ursule.



Les trésors piétonniers de la Folie : la descente un peu raide sur l'avenue de Courseulles.